

<b>Communauté Autonome / Région / Etat</b>	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
<b>Commune</b>	GENÈVE
<b>Bâtiment</b>	Cathédrale Saint-Pierre
<b>Adresse</b>	Cr de Saint-Pierre 1204
	46.20114290304284 6.148526135802677
<b>Protection</b>	
<b>Description</b>	Depuis le 22 février 1536, la tradition veut qu'une cloche de la cathédrale, L'Accord, sonne pour appeler les députés en séance. Ainsi, l'article 11 alinéa 1 de la loi portant règlement du Grand Conseil indique qu'« une cloche de Saint-Pierre annonce la session deux heures avant son ouverture ». C'est pourquoi trente coups — un par minute — retentissent le premier jour de la session, entre 15 h et 15 h 30. 157 marches mènent au sommet de la tour nord de la cathédrale et au panorama à 360° sur la ville et le lac Léman alors que la tour sud compte 150 marches. WIKIPÉDIA (10-03-2022)
<b>Cloches</b>	
<b>Photos</b>	0
<b>Sonneries actuelles</b>	
<b>Conservation, entretien</b>	
<b>Propositions</b>	
<b>Auteurs de la documentation</b>	
<b>Date</b>	

## Cloches existentes

Emplacement	Cloche	Fondeur	Année de coulée	Diamètre (en cm)	Poids
	<a href="#">Cloche des heures</a>				

Información completa: [Cathédrale Saint-Pierre - GENÈVE \(RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE\)](#)

PDF (13-06-2026)